



2017 : Année électorale

L'année 2017 sera riche en scrutins électoraux. Avec l'élection majeure qui est celle de notre futur Président ou Présidente de la République Française, les 23 avril et 7 mai 2017. S'ensuivront, les élections législatives courant juin, les 11 et 18 juin 2017.

Pour ce premier éditorial de l'année, nous souhaitons faire un court retour fin des années 50, avec la promulgation, le 4 octobre 1958, de la Constitution de la V^{ème} République. V^{ème} République qui avait été approuvée par referendum le 28 septembre 1958 et qui mettait un terme à la IV^{ème} République née en 1946 ; à ce jour, nous sommes toujours sous le régime de la V^{ème} République.

Quels ont été les Présidents sous la V^{ème} république ?

1959-1969 : Charles De Gaulle	2007-2012 : Nicolas Sarkozy
1969-1974 : Georges Pompidou	2012-2017 : François Hollande
1974-1981 : Valéry Giscard d'Estaing	Alain Poher , exercera par deux fois les fonctions de président par intérim (<i>suite à la démission de C. De Gaulle et au décès de G. Pompidou</i>).
1981-1995 : François Mitterand	
1995-2007 : Jacques Chirac	

Comment est élu le (a) Président (e) de la République ?

Depuis la réforme constitutionnelle de 1962, le Président est élu **au suffrage universel direct**. L'élection du Président de la République au suffrage universel direct est aujourd'hui considérée comme la principale caractéristique de la V^{ème} République. Cependant, elle ne figurait pas dans le texte originel de la Constitution de 1958. C'est une révision constitutionnelle adoptée par référendum, **le 28 octobre 1962**, qui l'a introduite dans la Constitution. Pour comparer, le Président des États-Unis n'est pas élu au suffrage universel direct mais au suffrage universel indirect, c'est-à-dire par les grands électeurs.

Quelle est la durée du mandat présidentiel ?

Depuis le référendum sur le quinquennat présidentiel demandé par Jacques Chirac en l'an 2000, le Président de la République est élu pour cinq ans, contre sept ans antérieurement. Depuis la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008, il ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs. En cas de vacance du pouvoir, les fonctions de président de la République française sont assurées par le Président du Sénat.

Quels sont les principaux pouvoirs du Président ?

En tout premier lieu, nommer le Premier ministre, ainsi que les autres membres du gouvernement (*sur proposition du Premier ministre*), et présider le Conseil des ministres.

Mettre fin aux fonctions des membres du gouvernement, dissoudre l'Assemblée Nationale. Promulguer la loi, signer les décrets et les ordonnances (*mais seul le premier ministre peut "actionner" l'article 49.3 pour voter sans discuter un texte de loi*).

Saisir le Conseil Constitutionnel avant la promulgation d'une loi. Exercer son droit de grâce. Ouvrir et clore les sessions extraordinaires du Parlement. Initier la révision de la Constitution par la voie de référendum.

Organiser un référendum, soit sur proposition du gouvernement, soit sur celle des deux assemblées conjointes.

Prendre les mesures exigées lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la Nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacés d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu. Soumettre au parlement la nomination aux emplois civils et militaires.

Il est également le chef des armées (*prérogative traditionnelle depuis 1791*), ainsi que la seule autorité en matière de dissuasion nucléaire.

L'élection au poste suprême aura lieu en avril et en mai, à 2 semaines d'intervalle. Pour Cruseilles, il s'agira de la première élection avec **4 bureaux de vote**. Des informations y relatives figurent en pages 4 et 5 de ce bulletin.

Bonne lecture ...

Fabienne Berthoud et Michèle Traon, maires-adjointes

Débat d'Orientation Budgétaire

Le Conseil a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire, préalablement au vote du Budget Primitif 2017. Les conseillers ont pu prendre connaissance, grâce aux documents qui leur ont été envoyés, du contexte économique national avec les principales mesures financières et fiscales découlant de la Loi de Finances pour 2017 concernant les collectivités locales, ainsi que des données régionales et départementales relatives au budget de ces deux entités. M. le Maire a passé la parole à Pascal Tissot, adjoint aux Finances qui a présenté :

- Les investissements réalisés en 2016,
- Les projets d'investissements 2017,
- L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement sur plusieurs exercices,
- L'évolution des produits fiscaux avec la prise en compte des nouvelles impositions et évolution de certaines dotations
- L'évolution de la dette et le bilan du SPANC.

M. le Maire a ensuite ouvert le débat.

Acquisition de la parcelle cadastrée A 144 sise la Combe Isabelle à Mme Marie-Claire Veyrat

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la volonté de Mme Marie-Claire Veyrat de vendre la parcelle cadastrée A 144 d'une superficie de 2 250 m² à la Commune, car cette parcelle est contiguë à la parcelle déjà communale (A131).

Le Conseil après en avoir délibéré, donne son accord pour acquérir cette parcelle, au prix de 1 €/m² hors frais de notaire, autorise M. le Maire à signer tous documents utiles à la réalisation de cette acquisition (documents d'arpentage, acte notarié, etc.).

Cession d'une parcelle cadastrée C 164 à M.Ludovic Germain Bonne lieu-dit Le Suet

M. le Maire informe le Conseil de la volonté de M. Ludovic Germain Bonne d'acquérir la parcelle cadastrée C 164 d'une superficie de 3 m², car cette parcelle est enclavée dans une partie de la parcelle C 162 qu'il vient d'acquérir.

Par courrier reçu le 12 décembre 2016, le Service France Domaine a estimé la valeur vénale de ce tènement à 1 €/m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour céder la

parcelle C 164, au prix de 1 €/m² le mètre carré soit un montant total de 3 €, et autorise M. le Maire à signer tous documents utiles à la réalisation de cette vente (documents d'arpentage, acte notarié, etc.)

Cession d'un terrain anciennement cadastré D395 dit « les Grands champs » à Haute-Savoie Habitat et IDEIS

Afin de permettre la réalisation d'un programme de logements sociaux, en accession sociale et en promotion, le terrain cadastré D 395 a fait l'objet d'une division parcellaire :

-La parcelle D 4670 de 3 488m² et la parcelle D 4674 de 94 m² seront cédées par la Commune à Haute-Savoie Habitat. La 1ère étant vendue en vue de la réalisation d'un programme de 30 logements en accession libre,

-La parcelle D 4671 de 4 735 m² sera cédée par la Commune à la Sté IDEIS en vue de la réalisation d'un programme de 26 logements locatifs sociaux et de 15 logements en accession sociale.

Par souci d'unité architecturale et environnementale, ainsi que par la présence d'un sous-sol commun, les logements locatifs et en accession sociale réalisés par Haute Savoie Habitat et IDEIS sur la parcelle D 4 671 feront l'objet d'un projet unique en copropriété,

-La parcelle D 4672 de 4 239 m² sera cédée à Haute-Savoie Habitat, puis rétrocédée à la Commune après réaménagements réalisés en vue d'accueillir des places de stationnement et un chemin piétonnier,

-La parcelle D 4 673 de 507 m², emprise de la voirie communale dénommée « Rue des Prés Longs » restera la propriété de la Commune.

Compte tenu de ces éléments, la Commune, par la présente cession, procédera à la mise en copropriété de la parcelle cadastrée D 4 671 de la manière suivante :

-63 332/100 000^{èmes} de lots à construire correspondant aux 26 logements locatifs et à la totalité des garages et caves en sous-sol, soit la totalité du bâtiment A et B ainsi que du sous-sol, devant être cédés à Haute Savoie Habitat,

- 36 668/100 000^{èmes} de lots à construire correspondant aux 15 logements en accession sociale, soit la totalité des bâtiments C, D et E devant être cédés à la Sté IDEIS.

Le Conseil après en avoir délibéré donne son accord pour céder, aux conditions ci-dessus et pour un prix total de vente de 1 557 000 € HT à :

-Haute Savoie Habitat, les parcelles de terrain cadastrées D4670, D4672, D4674 et les 63 332/ 100 000^{èmes} de tantièmes de droit à construire sur la parcelle D4671, moyennant le prix de 1 324 200 € HT,

-IDEIS, les 36 668/ 100 000^{èmes} de tantièmes de droit à construire sur la parcelle D4671, moyennant le prix de 232 800 € HT.

Passation d'actes authentiques en la forme administrative : purge des privilèges et des hypothèques

Dans le cadre des régularisations foncières à venir, M. le Maire expose au Conseil qu'il est important d'anéantir les frais et les charges qui incombent aux propriétaires et qui risquent de bloquer les acquisitions foncières.

Le Conseil après en avoir délibéré, autorise le Maire à payer le prix des acquisitions aux vendeurs, après publication de l'acte au fichier immobilier, sans l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits, lorsqu'il n'excède pas 7 700 € pour l'ensemble de l'immeuble acquis.

Mise à disposition de la salle d'animation du collège

Le Conseil après en avoir délibéré, approuve les modalités de mise à disposition, par le Conseil Départemental de Haute-Savoie, de la salle d'animation du collège, autorise M. le Maire à signer toute convention établie pour 2017, relative à l'utilisation de la Salle d'animation du Collège pour des projections cinématographiques, pour des séances à caractère pédagogique pour les écoles primaires publiques et privées, pour l'organisation de conférences ou tout autre événement.

Depuis février 2017,
les réunions du Conseil
municipal ont lieu
le 1^{er} LUNDI du mois,
à la CCPC.

Séance du 5 janvier 2017

Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

M. le Maire expose que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la Fonction Publique de l'Etat est transposable à la Fonction Publique Territoriale, pour les cadres d'emplois suivants : attachés, rédacteurs, Educateurs des Activités Physiques et Sportives (ETAPS), animateurs, assistants socio-éducatifs, adjoints administratifs, agents sociaux, adjoints d'animation. Il se compose :

-d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE),

-d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

-prendre en compte la place dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes,

-introduire une part du régime indemnitaire liée aux résultats de l'agent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, instaure à compter du 1/1/17 une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise selon les modalités définies ci-dessus et autorise à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des 2 parts de la prime, dans le respect des principes définis ci-dessus.

Attribution d'une subvention à l'association de parents d'élèves (APE) de l'école publique primaire de Cruseilles

Le Conseil après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention à l'APE d'un montant de 2070 € pour l'organisation d'un voyage à Helsinki qui aura lieu entre le 30 /1 et le 7/2/17.

Transfert du site des Ponts de la Caille vers la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC)

M. le Maire rappelle que, par délibération n° 2016/66 en date du 7/7/16, le Conseil a approuvé le principe du transfert, vers

la CCPC, du site des Ponts de la Caille, au 1/1/17 et par délibération en date du 17/5/16, la CCPC s'est également positionnée pour le transfert de cette infrastructure, afin d'y développer des activités touristiques. Le Conseil, après en avoir délibéré, confirme le principe du transfert vers la CCPC des aménagements extérieurs du Site des Ponts cité au 1/1/17, et approuve le report du transfert du bâtiment « Bistrot des Ponts » à la date de réception des travaux de réhabilitation de celui-ci.

Séance du 6 février 2017

Budget Général et SPANC
Reprise anticipée et affectation des résultats de l'exercice 2016

Pascal Tissot informe les membres présents que le Conseil peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son Compte Administratif, reporter au budget de manière anticipée le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne son accord pour :

Budget Général

1 /la reprise anticipée au Budget 2017 des résultats provisoires de l'exercice 2016 tels que figurant ci-dessous :

Section de fonctionnement :

excédent de : **2 810 457,64 €**

Section d'investissement :

déficit de : **2 005 037,47 €**

2/ l'affectation des excédents de la manière suivante :

- au compte 002 «résultat de fonctionnement reporté» la somme de **642 477,95 €**,

- au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés» la somme de **2 167 979,69 €**

SPANC

1/pour la reprise anticipée au Budget 2017 du résultat provisoire de l'exercice 2016 tel que figurant ci-dessous.

Section de fonctionnement :

excédent de **19 088,33 €**

2/pour l'affectation de l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de **19 088,33€**

Vote des taux d'imposition 2017

M. le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de fixer les taux à appliquer en 2017. Il précise également que les taux sont maintenus pour l'exercice 2017 aux taux en vigueur les années précédentes. Le Conseil après en avoir délibéré, fixe les taux d'imposition :

Taxe d'Habitation : 6,45 %

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 4,41 %

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 23,09 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 8,43 %

Vote du budget primitif 2017

Pascal Tissot rappelle que le Conseil a délibéré le 5/1/17 sur le débat d'orientations budgétaires 2017, ce qui a permis aux conseillers d'appréhender l'évolution des prévisions budgétaires pour 2017. Suite à ce débat, le Conseil doit délibérer sur l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2017. Le Conseil après en avoir délibéré, par 20 voix pour (2 abstentions/ 5 voix contre), adopte le Budget Primitif 2017 tel que présenté, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement : 3 850 777,95 €

Section d'Investissement : 8 543 630,52 €

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Vote du budget primitif 2017

Après présentation du Budget Primitif 2017 du SPANC par Pascal Tissot, le Conseil après en avoir délibéré, adopte le Budget Primitif 2017 du SPANC tel que présenté qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Section Fonctionnement : 39 088,33 €

Section Investissement : 75 000,00 €

Subvention

Le Conseil après en avoir délibéré, donne son accord pour attribuer une subvention de 150 000 € à l'association cantine scolaire au titre de l'année 2017.

... Zoom sur les élections ...

Comme annoncé dans l'éditorial, 2017 sera une année électorale. Les élections pour le poste suprême auront lieu les dimanches 23 avril et 7 mai et les élections législatives (élection des députés à l'Assemblée Nationale), les 11 et 18 juin 2017. Il nous est apparu nécessaire et intéressant de faire quelques rappels sur les démarches, les documents à présenter etc... de préciser la raison pour laquelle la Commune se dote de 4 bureaux de vote et aussi un brin d'histoire.

Le brin d'Histoire

En France, alors que les hommes obtiennent le droit de vote «universel» en 1848, les femmes devront attendre 1944 pour l'obtenir et 1945 pour l'exercer pour la première fois. Le 29 avril 1945, tandis que la guerre contre l'Allemagne touche à sa fin, les élections municipales donnent l'occasion aux Françaises de voter pour la première fois de leur Histoire. **Il n'était que temps...** En effet, les Françaises sont parmi les dernières femmes du monde occidental à acquérir le droit de voter et celui de se faire élire.

Quel est le lieu de vote et combien de bureaux de vote ?



Salle annexe du gymnase

Comme les précédentes élections, la salle annexe du gymnase des Ébeaux est le lieu de vote pour la Commune. Chaque commune est divisée, par arrêté préfectoral, en autant de bureaux de vote que l'exigent les circonstances locales et le nombre d'électeurs. Afin de faciliter le bon déroulement des opérations électorales il est préconisé de ne pas excéder le nombre de 800 à 1000 électeurs inscrits par bureau. Cruseilles dénombre 3179 inscrits au 31/12/2016, soit, 4 bureaux. A ce jour, le placement de ces bureaux est en cours d'élaboration.

Horaires des bureaux : Les bureaux seront ouverts **de 8h à 19h pour les élections présidentielles** et de **8h à 18h pour les élections législatives** (*sauf changement*).

Comment faire pour voter par procuration ?

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour d'une élection (*ou d'un référendum*), de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune ou sur la même liste consulaire que lui. La démarche se fait au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires.

Qui peut recevoir une procuration ? La personne qui donne procuration (*le mandant*) désigne librement la personne qui votera à sa place (*le mandataire*). Le mandataire doit toutefois répondre à 2 conditions liées à l'inscription sur les listes électorales et au nombre maximum de procurations.

Pour voter en France, le mandataire doit être inscrit sur les listes électorales de la même commune que le mandant, mais pas forcément être électeur du même bureau de vote, ni du même arrondissement. Le jour du scrutin, le mandataire doit détenir une seule procuration établie en France. Il peut recevoir 2 procurations maximum si au moins l'une de ces procurations a été établie à l'étranger.

Où faire la démarche ? Le mandant peut se présenter au commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail.

Comment faire la démarche ? Le mandant se présente en personne auprès des autorités compétentes et présente un justificatif d'identité admis pour pouvoir voter (*ex : carte nationale d'identité, passeport*). Il remplit un formulaire où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire : nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse et date de naissance. Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement. Il peut s'agir par exemple d'une absence liée à des vacances ou des obligations professionnelles. Il n'y a pas lieu de fournir de justificatif sur la nature de l'absence. Le mandant peut préparer sa démarche avant de se rendre au guichet : dans ce cas, il remplit en ligne et imprime le formulaire cerfa n°14952*01 qu'il présente ensuite au guichet.

Dans quels délais ? Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration. Une procuration peut être établie à tout moment et jusqu'à la veille du scrutin, mais, en pratique, *le mandataire* risque de ne pas pouvoir voter si le centre de vote ouvert à l'étranger ou la mairie, ne l'a pas reçue à temps.

Durée de validité ? La procuration est établie pour une seule élection. Toutefois, le mandant peut aussi l'établir pour une durée limitée.

⇒ **Pour un scrutin :** Le mandant indique la date du scrutin et précise si la procuration concerne, le 1^{er} tour, le 2nd tour ou les 2 tours. Il est possible de choisir le même mandataire pour les 2 tours de l'élection ou bien un mandataire différent pour chaque tour.

⇒ **Pour une durée limitée :** La procuration peut aussi être établie pour une durée déterminée. Le mandant doit attester sur l'honneur qu'il est de façon durable dans l'impossibilité de se rendre à son bureau de vote. La durée maximum de la procuration est de 1 an. Rien n'interdit au mandant de faire établir sa procuration pour une durée plus courte (*3 ou 6 mois par exemple*).

Comment se déroule le vote ? Le mandataire ne reçoit aucun document. C'est le mandant qui doit l'avertir de la procuration qu'il lui a donnée et du bureau de vote dans lequel il devra voter à sa place. Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de sa propre pièce d'identité, au bureau de vote du mandant, et vote au nom de ce dernier dans les mêmes conditions que les autres électeurs.

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>

... Zoom sur les élections ...

Quel est le rôle de la commission électorale ?

Sa composition : 3 membres par bureau : le maire ou son représentant, un délégué de l'administration désigné par le Préfet ou le sous-préfet, et son suppléant et un délégué choisi par le président du TGI et son suppléant,

Sa mission : statuer sur les demandes d'inscription ou de radiation reçues en mairie, s'assurer que les personnes déjà inscrites ont conservé leur droit à continuer de figurer sur la liste électorale, se prononcer sur les propositions d'inscriptions d'office des jeunes de 18 ans dont la liste lui a été communiquée par l'INSEE,

Quand se réunit-elle ? à partir du 1er septembre et procède aux inscriptions et radiations jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre inclus. Plusieurs réunions sont à prévoir sur la période afin d'étaler les envois d'avis d'inscription et de radiation à l'INSEE.

Les documents pour voter ?

Avant d'aller voter, je m'assure d'avoir : **ma carte d'identité ou mon passeport et ma carte d'électeur.** Ces documents permettront de vous identifier sur la liste électorale et de vous orienter dans le bon bureau de vote.

Avec 4 bureaux de vote, la Commune aura besoin de **32 scrutateurs.** Pour les volontaires, vous pouvez vous inscrire auprès du service élections en appelant la mairie au 04 50 32 10 33. Idéalement, l'inscription serait à faire **fin mars 2017** afin de constituer les équipes et de pouvoir leur donner un maximum d'informations avant les élections. Merci pour votre compréhension.

Avis de recherche

Ne cherchez pas dans quel bureau vous allez voter, votre numéro de bureau sera sur votre nouvelle carte d'électeur



Découpage géographique du territoire de Cruseilles en 4 bureaux de vote :

- ⇒ Bureau de vote 1 1
- ⇒ Bureau de vote 2 2
- ⇒ Bureau de vote 3 3
- ⇒ Bureau de vote 4 4

Les zones ont été découpées de manière à obtenir 4 bureaux de vote équilibrés en nombre d'inscrits. D'où l'utilité de votre carte d'électeur quand vous irez voter pour savoir quel est votre bureau ...

Votre carte d'électeur

La refonte de la liste électorale a pour conséquence de rééditer toutes les cartes électorales soit plus de 3000 pour votre Commune.

Ces nouvelles cartes comporteront donc, le nom du Maire actuel, et le numéro de bureau de vote entre autres indications classiques (adresse, date de naissance).

Cette nouvelle carte vous parviendra courant mars 2017. Si vous ne la recevez pas, il faudra vous rapprocher de la mairie (0450321033) ou le signaler le jour du scrutin.

Pour toutes informations ou précisions, n'hésitez pas à appeler le service élections de Cruseilles.

LIEU DE VOTE GYMNASSE DES EBEAUX 230 Avenue des Ebeaux		
NOM - PRÉNOMS - ADRESSE DU TITULAIRE		
1117	Nom Prénom Adresse	1 ou 2 ou 3 ou 4
Date naissance	Département	Lieu de naissance
Signature du Maire Daniel Bouchet		Cachet de la Mairie Signature du titulaire

... Services techniques ...

DÉPÔTS : Déclarations d'urbanisme du 1/12/16 au 10/1/17

Les permis de construire

- ⇒ **BERTRAND LAFRAISE Aline et autres demandeurs**
Lotissement les Villas André
Rue de Chevoinché
Création d'une maison jumelée
- ⇒ **TERACTEM**
Grand' Rue
Création d'une maison de santé
pluri professionnelle et logements

Les déclarations préalables

- ⇒ **CHAPITRE Yannick**
Grand' Rue
Réfection toiture et modification d'ouverture
- ⇒ **CHARVEYS Eladio et PIRODDI Célia**
41 Place du Bassin – L'Abergement
Modification de façades et toiture et création d'un abri-voiture
- ⇒ **MOREIRA Ludovic**
Les Coudrets
Extension villa existante et pose d'une pergola
- ⇒ **CLINIQUE VÉTÉRINAIRE**
Route des Dronières
Rénovation façade et changement d'enseigne

Pour la qualité de l'air que nous respirons : Non au brûlage des végétaux à l'air libre !

Depuis des semaines, tous les médias nous relaient régulièrement des informations alarmantes sur la qualité de l'air que nous respirons. Les conditions climatiques exceptionnelles du début de l'hiver, avec un anticyclone persistant sur notre pays, ont grandement contribué à l'accumulation des particules dans notre atmosphère. Mais ce sont avant tout nos comportements qui sont générateurs de polluants, et le brûlage des végétaux à l'air libre est particulièrement pointé du doigt.

Quelques chiffres* :

50 kg de végétaux brûlés émettent autant de particules que :

--> 5 900 km parcourus avec une voiture diesel récente

--> 18 400 km parcourus avec une voiture essence

--> 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul

Le brûlage à l'air libre, qui a longtemps été faussement considéré comme une pratique « écologique » est formellement interdit par la loi, et les contrevenants s'exposent à une amende de 450 euros. Le printemps va bientôt pointer son nez, et nous allons être nombreux à produire des déchets verts pour préparer nos terrains et jardins pour la belle saison.

Ayons donc tous un comportement citoyen en recourant aux alternatives qui s'offrent à nous pour recycler ou éliminer les déchets végétaux : le compostage individuel, le broyage, et bien sûr la collecte en déchetterie.

Michèle Traon, maire-adjointe au développement durable

** source : Direction régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement*

Des travaux sur la Commune

- ⇒ **Le Bistrot des ponts**
Les travaux sur le bâtiment sont actuellement tributaires de la météo, l'entreprise en charge de ce lot a été en intempéries le 23/12/2016. Dès que le temps le permettra les travaux pourront reprendre et se terminer.



- ⇒ **La Salle du théâtre**
Des travaux pour créer une mezzanine sont prévus et devraient débuter dès que possible. Cette mezzanine permettra de stocker du matériel.
- ⇒ **Les voiries**
 - Le secteur Arthaz/Becon/La Molière/Rte de l'Usine et du Malperthus : A ce jour, les travaux de marquage et signalétique restent à réaliser,
 - Des projets de mise en sécurité et de profilage de voirie sont prévus sur l'Abergement et sur la route du Suet.
- ⇒ **La signalétique**
L'appel d'offres sera lancé fin janvier, les travaux devraient débuter au 2^{ème} trimestre.

- ⇒ **Parking du Pontet et devant le commerce Labo à Pates (entrée de Cruseilles)**
Des travaux d'aménagement sont prévus sur ces parkings (muret en gabions, fleurissement, aménagements divers).

- ⇒ **Éclairage public**
49 luminaires à vapeur de mercure au Corbet/Place de l'Eglise seront remplacés par des leds.

- ⇒ **La Mairie**
Depuis ce mois de janvier, l'entreprise titulaire du marché vide le bâtiment (planchers, cloisons ...).



Dès l'obtention d'une « coquille vide » les gros travaux d'intérieur débuteront avec les planchers.

... Service Enfance / Jeunesse ...

Les enfants du service Enfance/Jeunesse ont été très touchés, de constater, que leurs cartes de vœux placées dans les paniers cadeaux des aînés, pour les fêtes de fin d'année, avaient été énormément appréciées. Ils ont, en effet, reçu de très gentilles cartes de remerciements, comme celle de Papy Jacky ci-dessous, et même des chocolats.

Bonjour à tous les enfants.

Je suis un papy qui a été heureux de recevoir une belle carte avec un joli dessin (fait par Jonathan) dans un colis de Noël.

Je voulais dire merci à tous les enfants qui ont fait de beaux dessins et s'est émouvant de voir toute l'application et toute la gentillesse que vous avez mis pour faire plaisir aux papys et mamys.

Merci à tous et je vous embrasse.

Un papy

Le service Enfance/Jeunesse souhaite réitérer, en 2017, ces moments de partage intergénérationnel, qui apportent autant aux enfants qu'aux aînés.



Après les fêtes de fin d'année, arrivent déjà les vacances d'hiver !

Au cours de la première semaine de ces prochaines vacances, le centre de loisirs de Cruseilles transportera les enfants dans le monde imaginaire de la montagne ; les créatures des neiges ne seront pas très loin !

Et c'est en mode festif, en lien avec le carnaval, que se déroulera la deuxième semaine de vacances. Ce sera l'occasion de préparer une flashmob et de découvrir toute l'organisation autour de sa mise en place et notamment l'aspect audiovisuel. Le point d'orgue étant sa présentation, dans les rues de Cruseilles, l'après-midi du **vendredi 3 mars 2017**.

Le centre de loisirs, en partenariat avec le Comité des fêtes, espère pouvoir vous faire une belle surprise cette année, au cours du défilé du carnaval qui aura lieu **le samedi 11 mars 2017**, dans les rues de notre Commune.

Nous nous réjouissons de vous voir nombreux autour de cette fête !



*Annick Bonnefoy,
secrétaire au service Enfance/Jeunesse*

Tribune libre

Dans le dernier bulletin municipal, nous avons dénoncé le manque de transparence et d'équité de la révision du PLU. Au cours des différentes commissions, conseils municipaux et réunions publiques, le Maire n'a cessé de nous répéter que le Préfet trancherait. Eh bien, c'est chose faite ! Par un recours gracieux du 23 décembre 2016, celui-ci a rappelé à l'ordre la Municipalité : cette dernière devra à nouveau délibérer en retirant un certain nombre de parcelles « fraîchement » classées en zone constructible. Voilà bien la preuve que nos contestations étaient fondées ! Soulignons également au passage que la Municipalité n'a pas jugé utile d'en informer le conseil municipal au cours de la séance du 05 janvier 2017... Pour notre part, estimant que la procédure de révision du PLU est entachée de nombreuses illégalités tant sur le fond que sur la forme, notamment par le fait que des conseillers municipaux ont participé au vote alors même qu'ils étaient intéressés par le classement de certains terrains, nous avons également déposé un recours gracieux afin de demander le retrait de ladite délibération. Affaire à suivre...

Pour Cruseilles Autrement, Sylvie MERMILLOD et Cédric DECHOSAL

**Réforme de la sortie de territoire des mineurs :
Autorisation de sortie de territoire pour les mineurs**

Depuis le 15 janvier 2017, tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné d'un adulte titulaire de l'autorité parentale, devra être muni d'une autorisation de sortie du territoire.

⇒ **Pourquoi rétablir une autorisation de sortie du territoire ?**

Dans un contexte international marqué par des départs de Français – dont certains mineurs - vers des zones de conflit, le Parlement a prévu un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs (*loi n° 2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale*).

⇒ **Quelles sont les conditions de circulation hors du territoire national pour les mineurs à partir du 15 janvier 2017 ?**

A partir du **15 janvier 2017**, les mineurs quittant le territoire national, non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale, devront être munis :

- d'une autorisation individuelle de sortie du territoire (AST), complétée et signée par le titulaire de l'autorité parentale,
- d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'AST

L'AST ne dispense pas le mineur de l'obligation d'être en possession d'un titre de voyage. En fonction des exigences des pays, le mineur doit présenter soit un passeport valide, accompagné d'un visa s'il est requis, soit d'une carte nationale d'identité valide.

Le mineur ressortissant d'un pays tiers et non bénéficiaire de la libre circulation devra également être muni d'un document permettant son retour en France (il s'agit notamment du Titre d'Identité Républicain, du Document de Circulation pour Étranger Mineur ou d'un visa long séjour).

⇒ **Quels mineurs sont concernés ?**

L'AST sera exigible pour tous les mineurs résidant habituellement en France, quelle que soit leur nationalité.

⇒ **Pour quelles sorties du territoire ?**

L'AST sera requise en cas de voyage individuel ou collectif (sortie scolaire, séjour linguistique ou centre de vacances) dès lors que le mineur voyage sans un titulaire de l'autorité parentale et devra être présentée pour toute sortie du territoire.



⇒ **Comment établir cette AST ?**

Il n'est pas nécessaire de se déplacer dans un service de l'État ou une mairie.

L'autorisation de sortie du territoire prend la forme d'un formulaire CERFA (n° 15646*01) à télécharger sur le site service public.fr

État Civil

Bienvenue

Noah ROMERO le 28 décembre 2016
538 route du Suet

Louise DEANTONI le 25 novembre 2016
640 avenue des Ebeaux

Charlie HORN le 24 novembre 2016
171 Grand' rue

Chiara PALHEC RIZZO le 23 novembre 2016
162 rue des Prés Longs

Mila COTI le 22 novembre 2016
51 rue du Centre

Jade PERROUAULT le 31 octobre 2016
35 route du Salève

Luna ELOUMA AKA'A le 21 octobre 2016
15 rue du Centre

Hugo BESSON-MAGDELAIN le 3 octobre 2016
100 chemin du Creux

Mariages

Luntadila AMBROSIO NZAMBI et Isabel KINANGA

le 7 janvier 2017 à Cruseilles
Eric DROUAN et Amélie PAUL
le 28 décembre 2016 à Cruseilles

Décès

Julien ELZEIN
le 24 décembre 2016 à 58 ans
Béatrice LIONEL-MARIE née PATY
le 14 décembre 2016 à 39 ans
Simone PRIGENT
le 18 novembre 2016 à 89 ans
Léon GAY
le 4 novembre 2016 à 90 ans



**CIRFA DE HAUTE-SAVOIE
ANNECY 74**



Le soldat est notre exigence

L'ARMEE DE TERRE RECRUTE !

Venez rencontrer les conseillers en recrutement du Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (C.I.R.F.A.) à Annecy ou sur un de leurs lieux de permanences de la Haute-Savoie. Vous pourrez ainsi recevoir une information initiale sur les différentes spécialités que l'armée de Terre peut vous proposer.

L'armée de Terre recrute de sans qualification à BAC+5 et de 17 ans et demi à 32 ans. Un recrutement dans plusieurs secteurs d'activités :

- Aéronautique
- BTP (construction, entretien)
- Combat (artillerie, infanterie, génie, et blindé)
- Communication (publicité, marketing, journalisme et multimédia)
- Droit, formation, enseignement, ressources humaines
- Informatique, télécommunication, renseignement, guerre électronique
- Logistique, transport, sécurité, prévention
- Mécanique, électricité, électronique
- Restauration, hôtellerie, loisirs, santé, secours
- Sport, musique



... Évènements ...



Remise des diplômes vendredi 2 décembre 2016

Comme l'an dernier, les trois maisons familiales s'étaient regroupées dans la salle principale du gymnase afin de remettre les diplômes à leurs élèves/étudiants, lesquels ont été félicités par Monsieur le Maire, Martial Saddier, notre député et Denis Duvernay, notre conseiller départemental.

SAINTE - BARBE

Barbe serait née vers l'an 230 à Nocémie, en Asie mineure (aujourd'hui Izmit, en Turquie) ; Fille unique du roi païen Dioscorus, Barbe est une jeune fille d'une grande beauté. Elle se convertit au christianisme durant l'absence de son père, qui a son retour entra dans une terrible colère. Il exige qu'elle renonce au christianisme et revienne à l'adoration des idoles romaines. Mais en vain, elle refuse d'abjurer. Elle est donc jugée et condamnée aux pires tortures sous les yeux de son père. Restant sur sa position, elle est condamnée à avoir la tête tranchée. Son monstrueux père décapite lui-même sa fille mais aussitôt, il est frappé par la foudre et réduit en poussière.



Y-a-t-il dans cette légende une part de vérité historique ? On ne le saura jamais. Quoi qu'il en soit, on prie depuis des siècles Sainte-Barbe pour se protéger de la foudre et du feu. Cette illustre martyre est devenue la sainte patronne des artificiers, des artilleurs, des mineurs, des sapeurs du génie et bien sûr des sapeurs – pompiers.

A Cruseilles, les Sapeurs Pompiers ont fêté Sainte-Barbe samedi 3 décembre 2016. Durant la cérémonie, **5 nouveaux sapeurs pompiers** (anciens Jeunes Sapeurs Pompiers) ont obtenu leur casque et ainsi, sont devenus Sapeurs Pompiers Volontaires, **5 médailles** ont été délivrées : une médaille de bronze de la sécurité intérieure, une médaille d'honneur vermeil (25 ans de service) et une d'argent (20 ans de service), deux médailles de la reconnaissance départementale, puis **13 galons** ont été remis.

Un grand merci à tous les sapeurs pompiers et toutes nos félicitations pour leur avancement !



Propos recueillis par F. Berhoud auprès du Lieutenant Dutercq

La cérémonie des vœux du Maire

Ce premier vendredi de janvier 2017, Daniel Bouchet a adressé ses vœux à la population et a souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants. Face à 300 personnes, le maire a prononcé son discours en faisant un rappel des principaux travaux réalisés et des chantiers majeurs en cours dont la maison de santé. Il s'est attardé quelques minutes sur le futur nom que prendrait ce bâtiment : **Le Caducée***. Puis la parole a été donnée au Président de la CCPC, Jean-Michel Combet lequel a souligné l'importance de la place de la CCPC dans tous les services à la population (les écoles, les réseaux humides, la culture). Ensuite, le maire a invité la population à prendre le verre de l'amitié.



*Le Caducée : la petite histoire, voir page N° 10



CRÉ ARTS du Pays de Cruseilles propose sa 4^{ème} exposition ... qui aura lieu dans l'annexe du gymnase aux Ébeaux le week - end du 29 et 30 avril 2017 de 10h à 18h.

Vous découvrirez diverses expressions artistiques, pour le plaisir des yeux !

Un violon sur le toit... des Ébeaux

Le 17 décembre 2016, les 40 musiciens de l'Harmonie Cruseilles-Le Châble ont donné leur concert de Noël aux Ébeaux ; ils accompagnaient ce soir-là William Garcin, violoniste virtuose originaire de Haute-Savoie. Formé à Genève, William Garcin est professeur au conservatoire national de Grenoble et mène une carrière solo internationale. Aussi à l'aise dans des registres traditionnels ou dans le jazz que dans le répertoire classique, il nourrit une passion particulière pour la musique tzigane.



Le programme proposé par le directeur de l'Harmonie, Benoît Magnin, à son soliste faisait donc la part belle au répertoire tzigane et à la virtuosité du violon, avec les *Airs bohémiens* de Sarasate et les *Czardas* de Monti, mais aussi des airs plus mélancoliques, comme le célèbre thème de *La Liste de Schindler* ou la *Rhapsodie arménienne* d'Ippolitov-Ivanov. Environ 150 personnes ont assisté à ce spectacle exceptionnel.

Pour l'Harmonie, Marion Bello

LE CADUCÉE, emblème des médecins, futur nom du bâtiment abritant la Maison de santé

Pourquoi l' emblème des médecins est un serpent ? Un serpent qui soigne

Le caducée est un emblème ancien dans la mythologie grecque. Selon cette mythologie, Asclépios, Dieu de la médecine, voyant un serpent s'approcher de lui, tendit un bâton pour l'écartier. L'animal s'y enroula et Asclépios frappa le bâton par terre pour le tuer. Un second serpent apparut alors, une herbe dans la bouche, pour sauver le serpent blessé. C'est à cet instant qu'Asclépios découvrit la vertu des plantes pour soigner et sauver des vies. Le symbole universel de la médecine était né ! Le serpent représente maintenant les professions médicales dans le monde entier. Et il a, entre autres, été repris par ces différents organismes ou événements autour de la santé. En adoptant ce symbole pour leur profession, les médecins ont ajouté, au-dessus du bâton, un petit miroir signifiant la prudence dont doit faire preuve chaque docteur.

Emblème des médecins depuis des siècles (il était déjà présent sur le sceau de l'université de médecine de Montpellier en 1605), il ne doit pas être confondu avec la coupe d'Hygie, adopté comme symbole par les pharmacies. Celle-ci représente un verre à pied autour duquel est enroulé, là aussi, un serpent. Fille d'Asclépios, Hygie est la déesse de la santé dans la mythologie grecque.

N'oublions pas que l'immeuble qui jouxte cette future maison de santé, s'appelle Le Mercure, qui nous rappelle le Dieu Mercure. Il était le dieu du commerce, des voleurs, des voyages et messenger des autres dieux dans la mythologie romaine. Il était assimilé au Dieu Hermès dans la mythologie grecque.

Source : Accueil / sciences / santé / À quoi fait référence le caducée des médecins ?



CCAS - Centre communal d'action sociale

Un CCAS est un établissement public chargé d'exercer les compétences détenues par la commune en matière d'action sociale. A Cruseilles, le

CCAS intervient en outre pour des aides financières, aides alimentaires. Ces soutiens se font en partenariat avec les assistantes sociales.

Une autre action : le colis de Noël pour les aînés de notre commune. Il est distribué par les conseillers municipaux, les membres du CCAS ainsi que des bénévoles aux aînés de notre commune de 70 ans et plus (liste établie à partir des inscriptions électorales). Cette année, le CCAS a offert 290 coffrets gourmands décorés d'une belle photo, prise par Hubert, de la Mairie enneigée. Des cartes de vœux dessinées par

les enfants, dans le cadre des activités périscolaires, étaient jointes dans ces boîtes. Vous avez pu voir certaines de ces cartes dans le journal municipal nov-déc 2016.

Un grand merci à Hubert et aux enfants pour leur participation.

Au quotidien, le CCAS gère les repas livrés à domicile. Pour rappel, cette prestation est ouverte à toute personne, à partir de 65 ans et/ou en convalescence, habitant Cruseilles. Ce peut être une solution de dépannage ou un service régulier selon vos besoins. Ces repas élaborés par les cuisiniers de l'Ehpad de Cruseilles sont livrés principalement par Adelle, employée de la Mairie.

Pour 2016, il y a eu 4'765 repas, 621 dîners et 1'011 potages portés à domicile. Ce service a été en progression tout au long de l'année : 354 repas en janvier, 394 en juillet et 476 en décembre 2016.

Brigitte Carlioz, 1^{ère} adjointe, affaires sociales et éducation

Mouvements de générosité à CRUSEILLES

La collecte nationale annuelle de la Banque Alimentaire a eu lieu les 25 et 26 novembre 2016.

A Cruseilles, elle s'est déroulée aux magasins UTILE et CARREFOUR MARKET.

Vous avez été généreux : nous avons récolté **3'946 kg** de denrées alimentaires.

Ces produits sont distribués par tous les partenaires de la Banque Alimentaire 74 (Associations caritatives et CCAS) qui forment avec elle le réseau d'aide alimentaire le plus important du département de la Haute Savoie, lequel compte quelques 75.000 personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont participé à cette collecte, soit en donnant de leur temps et/ou des denrées alimentaires, aux responsables des 2 magasins cités ci-dessus.

Une petite pensée particulière pour les jeunes Sapeurs-Pompiers présents comme bénévoles lors de cette collecte.

La collecte de jouets organisée du 1^{er} au 30 novembre 2016 organisée par Century 21 a permis de récupérer **4'556 jouets** à Cruseilles. Ces jouets ont été remis à la Croix Rouge de Haute Savoie et à la Maison Départementale de l'enfance et de la Famille de Saint-Julien-en-Genevois.

Cette année encore la collecte des jouets a connu un franc

succès grâce à la générosité des enfants, des parents. Cette générosité a permis aux enfants qui ont reçu ces jouets de vivre aussi la joie et l'émotion de cette fête de Noël.

Donner ses jouets, c'est non seulement une belle démarche de solidarité, c'est aussi une action de Développement Durable en donnant une 2^{ème} vie aux jouets.

Merci aux responsables de l'agence Century 21 de Cruseilles sur l'organisation de cette 4^{ème} collecte et aux jeunes donateurs.

Le téléthon organisé par le Comité des Fêtes lors du week-end du Marché de Noël, début décembre, a recueilli, par la vente de soupe, vin chaud, crêpes, décorations de Noël, la somme de **1 815,95 €**. C'est plus que l'an dernier ! un grand merci aux associations qui ont participé à cette collecte : le Comité des Fêtes, les Jeunes Sapeurs Pompiers, le Don du Sang, le Football Club et à l'ESAT de Chosal.

Comme l'a écrit Winston CHURCHILL :

" On gagne sa vie avec ce que l'on reçoit mais on la bâtit avec ce que l'on donne. "

Brigitte Carlioz, 1^{ère} adjointe, affaires sociales et éducation



... A votre agenda ! ...

Mars

Vendredi 3

Concours de Belote en soirée, au gymnase, organisé par le Football Club de Cruseilles,

Samedi 4

Repas et animations, pour les **80 ans** du Tennis, au gymnase, organisé par le Tennis Club de Cruseilles,

Samedi 11

- Championnat de tennis de table, à l'annexe du gymnase, en après-midi, organisé par Cruseilles Tennis de Table,
- Carnaval, organisé par le Comité des Fêtes,
- Nouvelle pièce « **Cruelle Saint Valentin** » à 20h30, au théâtre de Cruseilles, jouée par Espace Théâtre,

Dimanche 12

- Nouvelle pièce « **Cruelle Saint Valentin** » à 17h30, au théâtre de Cruseilles, jouée par Espace Théâtre,
- Manifestation au gymnase, organisée par Nos P'tites étoiles,

Samedi 18

Loto au gymnase, organisé par l'APE École publique,

Samedi 25

- Concert, au gymnase, organisé par l'École de Musique,
- Championnat de tennis de table, à l'annexe du gymnase en après-midi, organisé par Cruseilles Tennis de Table,
- Permanence d'information, « aux préfes » de 10h à 12h du Système d'Echange Local (SEL),

Samedi 25 mars et dimanche 26 mars

Stage de Théâtre avec Philippe, au théâtre de Cruseilles, organisé par Espace Théâtre,

Avril

Samedi 1er et dimanche 2

Tournoi de judo, au gymnase, organisé par le Judo Club,

Samedi 1^{er} avril

- Match d'improvisation, à 20h30, au théâtre de Cruseilles, organisé par Espace Théâtre,

- Visite du Musée "**Chaplin**" à Vevey le matin et de la Chocolaterie "**Cailler**" à Broc l'après-midi, organisée par Cruseilles en marche (*départ en car le matin vers 8h*),

Samedi 8

Championnat de tennis de table, à l'annexe du gymnase dans l'après-midi, organisé par Cruseilles Tennis de Table,

Samedi 15 avril

- Pièce "**Les bijoux de la Pellucci**" écrite et jouée par la Compagnie Al Fonce d'Annecy, à 20h30, au théâtre de Cruseilles, organisée par Espace Théâtre,

Samedi 15 et dimanche 16

Salon des Vins, au gymnase, organisé par Cruseilles Tennis de Table,

Samedi 22 et dimanche 23

Portes ouvertes, à la Ferme du Suet, organisées par le Gaec Soleil Levant,

Dimanche 23

- 1^{er} tour des élections présidentielles, à l'annexe du gymnase, dès 8h, organisé par la Mairie

- Concours de Pêche au lac des Dronières, organisé par Les Eaux closes,

Samedi 29

Permanence d'information, « aux préfes » de 10h à 12h du Système d'Echange Local (SEL)

Samedi 29 et dimanche 30

Exposition artistique, en salle annexe du gymnase organisée par CréArts,



Le Dimanche 12 mars prochain, aura lieu **la troisième édition de Nos P'tites Etoiles** au gymnase de Cruseilles. Cette manifestation, qui prend de l'ampleur année après année, réunira une vingtaine d'associations qui œuvrent pour les enfants en difficulté et leurs familles (maladie, handicap, deuil). Rappelons que le slogan de Nos P'tites Etoiles est "**Plus Forts Ensemble**" et celui-ci va prendre tout son sens lors de cette journée solidaire, familiale et festive.

Au programme : Animations par SAOSA & Tribu Circus, Atelier cuisine, Modélisme, Danse, Musique avec le groupe So&So What, Restauration, Rencontre avec les Associations, Marché de Créateurs, Tombola et un Grand Lâcher de 3000 ballons biodégradables.

Nous sommes **tous** concernés par la détresse et la possibilité de procurer du bien-être de ces enfants que ce soit près de chez nous, ou dans des contrées plus lointaines... Nos P'tites Etoiles s'engagent à donner l'occasion aux Associations de se faire connaître et de présenter leurs actions au grand public, alors **commencez ou continuez à être solidaires et venez nombreux** au gymnase de Cruseilles le **dimanche 12 mars** entre 10 et 18 heures !!!

Vous pourrez retrouver toutes les informations concernant cet évènement sur le site www.nospititesetoiles.com

Je donne mon sang, je sauve des vies !



L'Etablissement français du sang, opérateur unique de la transfusion sanguine en France organise au quotidien la collecte, la qualification, la préparation, et la distribution des produits sanguins sur le territoire national.

En liens étroits avec les nombreuses associations de donneurs de sang bénévoles et partenaires, et grâce à l'engagement des donneurs de sang bénévoles, 1 millions de malades sont soignés chaque année.

L'Etablissement français du sang est présent sur l'ensemble du territoire à travers ses 128 sites. En Haute-Savoie, nous accueillons les donneurs sur nos sites d'Annemasse et Metz-Tessy mais également lors des collectes de sang organisées dans de nombreuses communes afin de favoriser la proximité et l'accès au don. **Aujourd'hui, aucun médicament de synthèse ne peut se substituer aux produits sanguins qui restent indis-**

pensables pour répondre à des besoins chroniques (leucémie...) ou à des situations d'urgence.

10 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour dont 1 400 en Auvergne Rhône-Alpes. Afin que les réserves soient reconstituées régulièrement, il est essentiel que les donneurs répondent présents chaque jour de l'année.

Acteur central du système de santé, l'Etablissement français du Sang est un maillon essentiel de l'économie du partage.

Mobilisez-vous et mobilisez votre entourage !

Pour donner son sang, il faut :

- Être âgé de 18 à 70 ans révolus et peser au moins 50 kg,
- Ne pas venir à jeun, bien s'hydrater avant et après le don de sang,

Se munir d'une pièce d'identité lors du premier don.

Pour plus d'infos, connectez-vous : dondesang.efs.sante.fr pour savoir où donner.

... 2016 quelques affiches ...

Le SEL de PAYS de CRUSEILLES
SAMEDI 30 AVRIL 2016
 de 10h à 12h

Permanence mensuelle du SEL : 19, rue des Pits-Langs - CRUSEILLES
 à Mail Marché des Échanges à Plaines et Basses
 Temps de rencontre des adhérents ouvert à toute personne désirant des informations sur le SEL

Vous souhaitez échanger ? Venez rencontrer des personnes disposées à partager services, savoirs, objets et biens matériels. Le moment d'échange est le plus de tout. C'est le principe des échanges multilatéraux. Remarque : l'échange est volontaire, libre et sans contrepartie. Il s'agit de partager ce que vous aimez et de profiter de ce que propose le monde d'ailleurs.

Adhésions et cotisations
 Le montant mensuel de chaque mois varie de 10€ à 12€
 Adulte : 10€ - 10€ net des Pits-Langs - CRUSEILLES
 04 50 27 89 37 - sel@payscruseilles.com
www.payscruseilles.com

Nos p'tites Etiles
 2^{ème} Édition

Aidons les Associations pour les enfants

Gymnase de Cruseilles
 Dimanche 20 mars 2016 de 10h à 18h
 Réservations : asso@payscruseilles.com

LE CANARD DES DRONIERES

Journal de l'association des écrivains et de son règlement N°10 2016

Mairie de Cruseilles
 BREVET DE PÊCHE AUX PONDICES PUBLIQUES

Le Brevet de Pêche aux Pondices Publiques est un diplôme qui atteste que le titulaire est capable de pêcher légalement et correctement les pondices dans les zones publiques de la commune de Cruseilles.

Le Brevet de Pêche aux Pondices Publiques est délivré par la Mairie de Cruseilles sur demande et moyennant le paiement d'une taxe de 10€ par personne.

Le Brevet de Pêche aux Pondices Publiques est valable pour une durée de 5 ans à compter de sa délivrance.

Le Brevet de Pêche aux Pondices Publiques est délivré à toute personne majeure résidant dans la commune de Cruseilles et qui a atteint l'âge de 16 ans au 1^{er} janvier de l'année de la demande.

Le Brevet de Pêche aux Pondices Publiques est délivré à toute personne majeure résidant dans la commune de Cruseilles et qui a atteint l'âge de 16 ans au 1^{er} janvier de l'année de la demande et qui a suivi une formation théorique et pratique dispensée par la Mairie de Cruseilles.

Le Brevet de Pêche aux Pondices Publiques est délivré à toute personne majeure résidant dans la commune de Cruseilles et qui a atteint l'âge de 16 ans au 1^{er} janvier de l'année de la demande et qui a suivi une formation théorique et pratique dispensée par la Mairie de Cruseilles et qui a obtenu une note satisfaisante à l'examen.

Le Brevet de Pêche aux Pondices Publiques est délivré à toute personne majeure résidant dans la commune de Cruseilles et qui a atteint l'âge de 16 ans au 1^{er} janvier de l'année de la demande et qui a suivi une formation théorique et pratique dispensée par la Mairie de Cruseilles et qui a obtenu une note satisfaisante à l'examen et qui a été déclaré apte à la pêche aux pondices par la Commission de Pêche aux Pondices Publiques de la Mairie de Cruseilles.

Le Brevet de Pêche aux Pondices Publiques est délivré à toute personne majeure résidant dans la commune de Cruseilles et qui a atteint l'âge de 16 ans au 1^{er} janvier de l'année de la demande et qui a suivi une formation théorique et pratique dispensée par la Mairie de Cruseilles et qui a obtenu une note satisfaisante à l'examen et qui a été déclaré apte à la pêche aux pondices par la Commission de Pêche aux Pondices Publiques de la Mairie de Cruseilles et qui a été déclaré apte à la pêche aux pondices par la Commission de Pêche aux Pondices Publiques de la Mairie de Cruseilles.

L'Harmonie
 Camille Le Châble

Le violoniste
 William Casson

Samedi 17 décembre 2016
 20 h 30 à Cruseilles (Ebeaux)
 Entrée : 5 € (gratuit pour les - 18 ans)

EMIPIC
 A la Forêt des Epouvantails à Andilly

FESTIVAL IFS PIFS DANS L'HERBE
 28 MAI 21 H
 GRUPE VOCAL WOMME
 ELECTRO ACROUSTIQUE
 Ceux d'en Haut
 Mass' Orkestra

Fête du pain de DEYRIER
 DIMANCHE 04 SEPTEMBRE 2016

C'est qui veut gagner des REBLOCHONS

Le repas du midi à lieu à côté

MATCH D'IMPROVISATION THEATRALE

IMPROEXPORT (CRUSEILLES)
 PLAINPALAIS (GENEVE) **VERSUS**

ESPACE THEATRE CRUSEILLES
 Evénement Libre - Le 3 avril 2016
 20h30 - 101 route d'Abbey

NATUROCKS 2016

SAM. 29 13h - 23h
 OCT. COPPONEX

DES 2 ROUES PLEIN LA FERME!

Objetif : 1000 vélos à La Ferme de Chosal!

ENTRÉE GRATUITE TOUT PUBLIC

Concert

Le dessein de la femme

Violoncelle : Fabrice Tassin, Violon : Fabrice Tassin, Basson : Fabrice Tassin

Conducteur : Philippe Tassin - Violoncelle : Fabrice Tassin - Violon : Fabrice Tassin - Basson : Fabrice Tassin

Violoncelle : Fabrice Tassin - Violon : Fabrice Tassin - Basson : Fabrice Tassin

Violoncelle : Fabrice Tassin - Violon : Fabrice Tassin - Basson : Fabrice Tassin

CRUSEILLES
 Gymnase des Ebeaux

Bourse aux Jouets

Le dimanche 20 Novembre 2016
 De 10h00 à 15h00

Inscription et renseignements au 04.50.27.89.37

Le lac en fête CRUSEILLES
 13/07

Programme...

17h30 : Concert de la Chorale de Cruseilles
 18h30 : Fête de la Musique
 19h30 : Fête de la Musique
 20h30 : Fête de la Musique

La SAISONNIERE CLUB de CRUSEILLES
 et le plaisir de vous compter à nos TOURNOIS DEPARTEMENTAUX JUNIORS N°6

SAISON 2016-2017

SAISON 2016-2017

SAISON 2016-2017

CRUSEILLES

22 OCT BEER FESTIVAL

11h - 19h : Salon de la bière 10 EXPOSANTS
 12h : Dégustation guidée avec Pierre Baudouin
 17h - 19h : Après concert
 23h - 30h : Soirée avec BFI

FORUM des ASSOCIATIONS

Le samedi 3 septembre 2016 de 14h à 17h

Gymnase des Ebeaux

Venez nombreux découvrir nos associations!

Vendredi 27 mai 2016
 17h - 21h

Marché du soir Fête des Mères à Cruseilles

Produits du terroir
 Artisanat
 Animations musicales...

Don du Sang - Don du Sang

SAÛSA

STAGES D'ÉTÉ TENNIS CLUB DE CRUSEILLES

2016

2016

2016

CRUSEILLES

24 JUILLET 2016

VTT ATHLON

24 JUILLET 2016

VTT ATHLON

24 JUILLET 2016

24 JUILLET 2016

Toutes les affiches de l'année n'ont pas pu être insérées sur cette unique page.

Un grand merci à TOUS pour votre implication dans la vie de notre Commune !

TARTIFLETTE GÉANTE

SAM 26 NOV

Rose & Willy
 DJ-M Events

CRUSEILLES

2016

du 22 au 24 Fév 2016

Gymnase des Ebeaux - CRUSEILLES

CODC

2016

PORTES OUVERTES TENNIS DE TABLE

17h30 - 20h30 LES DIMANCHES

SAMEDI 21 MAI 2016 à 14h00

VENEZ EN FAMILLE ENTRE AMIS, VOUS FAIRE PLAISIR AVEC VOTRE FAMILLE EN FAMILLE

FUN !!!

La Mairie de CRUSEILLES

vous invite à la conférence qu'elle organise sur

LA VILLE AU MOYEN AGE
 l'exemple des Pays de Savoie

présentée et commentée par Monsieur Bernard DEMOTE, professeur d'Histoire honoraire des Universités de Lyon

Vendredi 18 novembre 2016 à 19h 30

Auditorium du Collège Louis Pasteur à côté de la Bibliothèque André

Entrée libre